

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la quatrième session extraordinaire du Conseil Municipal.

x

x

x

AFFAIRE N°1 - Désignation d'un Chef d'entreprise et d'un Compagnon pour faire partie de la Commission chargée d'établir et de vérifier la liste communale des électeurs à la CHAMBRE de METIERS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le décret du 23 Mars 1973 a rendu applicable à la Réunion certaines dispositions relatives à l'élection des Membres et au fonctionnement de la CHAMBRE de METIERS de la REUNION.

C'est ainsi qu'actuellement la liste des électeurs à la Chambre de Métiers est en cours de refonte totale.

Pour procéder aux opérations d'établissement et de vérification de ces listes, le décret du 13 janvier 1968 a prévu la création d'une Commission composée du Maire ou d'un Adjoint, d'un Délégué de l'administration désigné par le Préfet, assistés d'un Chef d'entreprise et d'un Compagnon désignés par le CONSEIL MUNICIPAL.

Je vous demande donc de bien vouloir désigner ce chef d'entreprise et ce compagnon parmi ceux qui figurent au Répertoire des Métiers.

Je vous propose également de désigner Monsieur CHANE KUNE Maurice pour me remplacer dans cette commission.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Monsieur le MAIRE donne lecture de la liste des électeurs de la Chambre de Métiers. Puis il passe au vote : SONT DESIGNES A L'UNANIMITE :

- Monsieur MOINDZE M'BAMA - PATATES A DURAND, comme représentant des Chefs d'entreprises.

- Madame DUPUIS Marie Isabelle - Chez "ALBANY" - SAINT.DENIS, comme représentant des "Compagnons".

x

x

x

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour de cette session extraordinaire est clos, toutefois, il reste quelques questions susceptibles d'être examinées. Etes-vous d'accord pour le faire maintenant ?

La proposition du MAIRE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

x

x

x